

S.C.I.N.

Procès Verbal du Comité Syndical

**- Séance du 15 février 2012 à 18 heures 30 -
Salle du conseil municipal de Habsheim**

Sur convocation du 9 février 2012 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le 15 février 2012 à 18 heures 30, dans la salle du conseil municipal de Habsheim.

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Pierre **BARI**, Daniel **BUX**, Jean-Pierre **CARD**, Martine **ELGARD**, Bernard **HELL**, Charles **KREMPPER**, Gérard **LAMY**, Pierre **LOGEL**, Jean-Claude **NIEDERGANG**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Georges **OTTENWAELDER**, Richard **PISZEWSKI**, Christine **PLAS**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Raymonde **RISACHER**, Robert **RISS**, Daniel **SCHNEIDER**, Albert **SCHOLER**, Bernard **THIERY**, Gérard **THUET**, Philippe **WOLFF**.

Excusés : Monsieur Olivier **BECHT** avec procuration à Monsieur Philippe **WOLFF**, Monsieur Jean-Pierre **FÄH** avec procuration à Monsieur Georges **OTTENWAELDER**, Madame Catherine **MATHIEU-BECHT**, Monsieur Bernard **RAPP** avec procuration à Monsieur Gérard **THUET**, Monsieur Jean-Marie **SCHNEIDER** avec procuration à M. Gérard **LAMY**.

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent BENGOLD
- Madame Stéphanie KREBER
- Monsieur Jean-Philippe HERTZOG

Monsieur Bernard NOTTER ouvre la séance à 18 heures 35. Il salue l'ensemble des délégués présents et remercie M. Gérard LAMY, maire de Habsheim, d'accueillir cette séance du comité syndical.

Après avoir également salué Mme Maryse SEXTIER, directrice générale des services de la commune, ainsi que les services du S.C.I.N., M. le président donne lecture des procurations et passe au premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 14 décembre 2011

Le procès-verbal du comité syndical du 14 décembre 2011 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

Compte tenu de l'absence de remarque ou d'observation quant à la rédaction de ce document, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 14 décembre 2011.

Point n° 2 : Cession d'un véhicule – autorisation de signer

Dans le cadre de la gestion de son parc de véhicules, le syndicat a procédé en 2011, au remplacement de la Citroën C3 immatriculée AY 188 HA (mise en service en 2003 – 113 948 km au compteur).

Cette dernière a été remplacée par un Peugeot Bipper, qui est utilisé par les agents d'astreinte.

La transaction s'est faite sous condition de reprise de l'ancien véhicule, par le concessionnaire, au prix de 1 800,00 euros.

En conséquence de quoi, M. le président demande à l'assemblée de l'autoriser à procéder à cette cession et à signer les documents y afférents.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ***Autorise M. le président à procéder à la cession du véhicule de marque Citroën, modèle C3, immatriculé AY 188 HA ;***
- ***Autorise M. le président à établir et à signer tous documents afférents à cette cession ;***
- ***Charge M. le président de procéder aux opérations de régularisation comptable relatives à la sortie de l'actif du S.C.I.N. du véhicule susvisé.***

Point n° 3 : Débat d'orientations budgétaires 2012

Le débat d'orientation budgétaire, préalable à l'adoption du budget primitif, a été institué par la loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République.

Le rapport, présenté à cette fin, a pour objet :

- De donner quelques éléments du contexte économique,
- De tracer les évolutions institutionnelles et de rappeler les principaux éléments du projet de la loi de finances qui constituent le cadre dans lequel s'inscrivent les orientations budgétaires,
- D'exposer la politique des ressources et de préciser les orientations majeures pour le S.C.I.N. en 2012.

A l'aide du document joint en annexe n° 1, M. le président présente à l'assemblée les orientations générales du budget du syndicat pour l'exercice à venir, ouvre le débat et répond aux différentes questions posées par les délégués.

-oOo-

Vu l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'organiser un débat sur les orientations générales du budget 2012 ;

Considérant le rapport présenté par le président et le débat qui a suivi cette présentation ;

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif 2012.**

Point n° 4 : Baldersheim – rénovation du logement de l'école maternelle – lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

L'opération de rénovation du logement de l'école maternelle sis 13 rue de l'Eglise à Baldersheim a été retenue pour l'année 2012 au titre du programme pluriannuel des travaux du syndicat de communes de l'île Napoléon.

L'opération consiste pour l'essentiel en une rénovation complète du logement, situé au 1^{er} étage, ainsi qu'à la mise en place d'une isolation thermique extérieure sur l'ensemble du bâtiment. A ce stade de la réflexion, les services techniques du S.C.I.N. ont estimé le coût des travaux à 100 000,00 € HT.

Il y a lieu maintenant d'engager une consultation selon la procédure adaptée, pour désigner le maître d'œuvre en charge de cette opération. Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme seront inscrits aux articles 2031-21202 et 2314-21202 du budget primitif 2012.

Monsieur le président invite le comité syndical à en délibérer.

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation sommaire établie par les services techniques du syndicat, pour les travaux de rénovation du logement communal de Baldersheim, qui s'élève à 100 000,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée.**

Point n° 5 : Battenheim – construction d'un club-house pour le tennis – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux (lots infructueux)

Par délibération du 14 décembre 2011, le comité syndical prenait acte de ce que, dans le cadre de la consultation organisée pour les travaux de construction d'un club-house pour le tennis à Battenheim, les lots :

- 1 – gros-œuvre ;
- 4 – menuiserie extérieure PVC ;
- 6 – électricité/courants forts et faibles ;
- 7 – chauffage électrique/ventilation mécanique/ECS électro-solaire ;
- 8 – installations sanitaires ;
- 9 – menuiserie bois ;

avaient été déclarés infructueux par la commission M.A.P.A.

Monsieur le président avait, lors de cette même séance, été autorisé à engager pour les 6 lots précités, une nouvelle consultation par voie de procédure adaptée. Un avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé à la presse le 20 décembre 2011, fixant la date limite de remise des offres au 16 janvier 2012 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission M.A.P.A. les 17, 23 janvier et 8 février 2012, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit des attributaires des marchés :

N°	Lot	Entreprise	Montant HT
1	Gros-œuvre	Foralest Maurutto à Wittelsheim	24 469,50 €
4	Menuiserie extérieure PVC	Bieber à Diemeringen	14 163,77 €
6	Electricité/courants forts et faibles	CET à Burnhaupt-le-Haut	18 808,85 €
7	Chauffage électrique/ventilation mécanique	CET à Burnhaupt-le-Haut	8 654,00 €
8	Installations sanitaires/ECS électro-solaire	Labeaune à Sundhoffen	23 646,79 €
9	Menuiserie bois	Bitsch à Burnhaupt-le-Haut	7 305,90 €
		Option volet roulant dans la cuisine	855,01 €
Montant total HT des marchés de travaux attribués (option comprise)			97 903,82 €

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve les résultats de la consultation, tels qu'il figure dans le tableau ci-dessus ;**
- **Autorise M. le président à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues, les crédits nécessaires, inscrits en restes à réaliser au titre de l'exercice 2011, ayant vocation à être repris intégralement au budget primitif 2012.**

Point n° 6 : Habsheim – rénovation de l'école élémentaire du Centre – attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Par délibération du 14 décembre 2011, le comité syndical autorisait M. le président à engager une consultation par voie de marché à procédure adaptée afin de désigner le maître d'œuvre en charge de l'opération de rénovation de l'école du Centre à Habsheim.

Le renforcement de l'isolation thermique et la mise aux normes de l'accessibilité de cette école ont en effet été retenue au titre du programme pluriannuel de travaux du syndicat de communes de l'île Napoléon.

Les composantes de ce marché de prestations intellectuelles « loi MOP » s'ordonnent comme suit :

- Domaine fonctionnel : bâtiment, sous-section réhabilitation d'ouvrage de bâtiment ;
- Type de mission : mission de base avec étude d'exécution et de synthèse (APS, APD, PRO, EXE, ACT, DET, AOR, ainsi que la mission complémentaire OPC).

Le pouvoir adjudicateur a engagé une consultation par voie de procédure adaptée, fixant la date limite de remise des offres au 20 janvier 2012 à 11 heures. Sur les 5 prestataires intellectuels consultés, 4 groupements de maîtrise d'œuvre ont remis une proposition.

Lors de la séance du 31 janvier 2012, la commission M.A.P.A. a procédé à l'analyse des offres et désigné le groupement Atelier G5 de Mulhouse – Marchal Ingénierie, attributaire du marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 27 025,00 € HT, au motif qu'il présentait l'offre économiquement la plus avantageuse eu égard aux critères de pondération énoncés au règlement de la consultation, et en application de l'article 53 du code des marchés publics.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme seront inscrits aux articles 2031-51104 et 2314-51104 du budget primitif 2012.

Monsieur le président invite le comité syndical à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel qu'il figure dans le tableau ci-dessus ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le groupement de maîtrise d'œuvre susvisé, pour un montant de 27 025,00 € HT (32 321,90 € TTC).**

Point n° 7 : Sausheim – réfection de la toiture du centre technique municipal et installation de panneaux photovoltaïques – résultat de la consultation – attribution des marchés

Par délibération du 12 octobre 2011, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée (M.A.P.A.) pour les travaux de rénovation de la toiture et d'installation de panneaux solaires photovoltaïques au centre technique municipal de Sausheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la presse le 2 décembre 2011, fixant la date limite de remise des offres au 6 janvier 2012 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission M.A.P.A. les 11, 23 et 31 janvier 2012, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit des attributaires des marchés :

N°	Lot	Entreprise	Montant H.T.
1	Mise en œuvre de panneaux photovoltaïques	Adam/Fauthelec à Bouxwiller	432 206,14 €
2	Zinguerie/couverture tuiles	Hug à Cernay	64 425,95 €
3	Menuiserie extérieure aluminium/portes acier	Kleinhenny Raymond à Illzach	115 224,00 €
4	Reprise de façade brique et enduit sur maçonnerie	Adam/Décopeint à Bouxwiller	23 708,00 €
5	Echafaudage	Fregonèse à Mundolsheim	7 762,50 €
Montant total HT des marchés de travaux attribués			643 326,59 €

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme seront inscrits à l'article 2314-31007 du budget primitif 2012.

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel qu'il figure dans le tableau ci-dessus ;**
- **Autorise M. le président à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues par la commission M.A.P.A.**

Point n° 8 : Sausheim – reconstruction des locaux sinistrés du centre technique municipal – résultat de la consultation – attribution des marchés

Par délibération du 12 octobre 2011, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée (M.A.P.A.) pour les travaux de réhabilitation des locaux sinistrés du centre technique municipal à Sausheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la presse le 25 novembre 2011, fixant la date limite de remise des offres au 6 janvier 2012 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission M.A.P.A. les 11 et 23 janvier 2012, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit des attributaires des marchés :

N°	Lot	Entreprise	Montant H.T.
1	Gros-œuvre/démolition	BGMC à Sausheim	214 878,83 €
2	Charpente métallique	Renk Emile S.A. à Pfastatt	179 000,00 €
3	Couverture bac acier/étanchéité	Hug à Cernay	273 820,07 €
4	Menuiserie aluminium/serrurerie	Kleinhenny Raymond à Illzach	72 997,00 €
5	Plâtrerie isolation	Stepec à Wittelsheim	45 253,13 €
6	Electricité	Vincentz à Sierentz	146 853,63 €
7	Chauffage/ventilation	Brumer à Pfastatt	151 969,00 €
8	Installations sanitaires	Brumer à Pfastatt	34 722,00 €
9	Chapes	Polychape à Colmar	12 000,00 €
10	Carrelage faïence	Multisols à Colmar	15 700,28 €
11	Menuiserie bois	Beck à Wittenheim	37 144,49 €
12	Faux-plafonds	Meyer Isolation à Richwiller	18 061,73 €
13	Peinture intérieure et extérieure	Peinturest Ehret à Brunstatt	48 366,83 €
14	Revêtements de sols	Baas à Wittenheim	10 208,37 €
15	Sol époxy	Eurosyntec à Villeneuve le Roi	51 583,39 €
16	Portes sectionnelles	FV Industries à Epinal	16 345,00 €
17	Echafaudage	Fregonèse à Mundolsheim	6 058,50 €
18	Nettoyage	Construire à Mulhouse	3 200,00 €
Montant total HT des marchés de travaux attribués			1 338 162,25 €

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme seront inscrits à l'article 2314-31111 du budget primitif 2012.

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel qu'il figure dans le tableau ci-dessus ;**
- **Autorise M. le président à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues par la commission M.A.P.A.**

Point n° 9 : Baldersheim – prolongement de la rue de la Hardt – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation

L'opération de prolongement de la rue de la Hardt à Baldersheim a été retenue au titre des travaux de voirie 2012.

Le projet porte sur l'aménagement provisoire de la rue, sur une longueur de 100 mètres avec notamment :

- Les terrassements généraux de la structure de chaussée ;
- La prolongation et l'enfouissement des réseaux Numéricâble et France Télécom ;
- La pose de gaines en perspective du renouvellement des équipements d'éclairage public ;
- Le traitement de la surface par un gravillonnage (bi-couche).

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 25 000,00 € HT (29 900,00 € TTC).

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme seront inscrits à l'article 2317-21201 du budget primitif 2012.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation établie par les services techniques du syndicat, pour les travaux de prolongement de la rue de la Hardt à Baldersheim, qui s'élève à 25 000,00 € HT (29 900,00 € TTC) ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée.**

Point n° 10 : Dietwiller – réaménagement des voiries du lotissement La Valbonne – participation à la mise en souterrain du réseau France Télécom

Pour des considérations d'ordre esthétique, le S.C.I.N a décidé d'enfouir les lignes de télécommunication dans le cadre du réaménagement des voiries du lotissement La Valbonne à Dietwiller.

Les services de France Télécom ont donc été invités à produire une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau.

Les prestations attendues de cette société concernent les travaux de câblage ainsi que la dépose des lignes aériennes existantes et se décomposent comme suit :

- 6 800,00 € HT pour le tronçon 1 – rue du Chêne Vert (de l'Impasse des Cyclamens à l'Impasse des Pervenches) y compris ces dernières;
- 10 600,00 € HT pour le tronçon 2 – rue du Chêne Vert (de l'Impasse des Cyclamens à la rue de la Pierre Bleue), y compris l'Impasse des Gentianes ;
- 21 508,00 € HT pour le tronçon 3 – rue de la Pierre Bleue, y compris les impasses du Bouton d'Or et des Eglantines.

S'agissant des opérations de génie civil, leur réalisation est prévue dans le cadre du marché de voirie qui a été conclu avec l'entreprise Colas de Pfastatt, et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires au règlement des prestations ci-dessus seront inscrits à l'article 2042-61101 (restes à réaliser 2011) du budget primitif 2012.

Monsieur le président invite le comité syndical à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la participation du S.C.I.N. à l'enfouissement du réseau France Télécom, dans le cadre des travaux de réaménagement des voiries du lotissement La Valbonne à Dietwiller, aux conditions ci-dessus définies ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.**

Point n° 11 : Rixheim – création d'une nouvelle voirie entre la rue Victor Hugo et la rue de la Forêt Noire – aménagement d'une plateforme support de chaussée – résultat de la consultation – attribution du marché

L'opération d'aménagement d'une nouvelle voirie destinée à desservir le complexe sportif et la structure petite enfance/périscolaire d'Île Napoléon à Rixheim a été retenue au titre des travaux de voirie 2012.

Elle a fait l'objet d'une consultation conformément à la décision du comité syndical du 12 octobre 2011.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission M.A.P.A le 24 janvier 2012, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

Lot unique – terrassement généraux et assainissement des eaux usées :

Entreprise Sarmac de Rixheim pour un montant de 62 646,50 € HT (74 925,21 € TTC).

Les crédits nécessaires au financement de cette opération seront inscrits à l'article 2317-41201 du budget primitif 2012.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le résultat de la consultation, tel qu'il figure ci-dessus ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue par la commission M.A.P.A.**

Point n° 12 : Rixheim – réaménagement de la rue des Marguerites et de la place des Œillets – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions

L'opération de réaménagement de la rue des Marguerites et de la Place des Œillets à Rixheim, a été retenue au titre des travaux de voirie 2012.

Ce projet porte sur le réaménagement total de la voirie sur une longueur d'environ 170 ml et la réfection de la placette située rue des Œillets d'une surface d'environ 1000 m², comprenant notamment :

- Les terrassements généraux de la structure de chaussée ;
- La pose de bordures et caniveaux formant fil d'eau en pierre naturelle ;
- La collecte et l'infiltration des eaux pluviales ;
- Les traitements de surfaces ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public ;
- L'enfouissement des réseaux France Télécom et Numéricâble ;
- La réalisation de la signalisation horizontale et verticale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 262 460,00 € HT (313 902,16 € TTC).

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du conseil général du Haut-Rhin et, concernant l'évacuation des eaux pluviales de chaussée, auprès du SIVOM de l'agglomération mulhousienne.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme seront inscrits à l'article 2317-41202 du budget primitif 2012.

Monsieur le président invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation établie par les services techniques du syndicat, pour les travaux de réaménagement de la rue des Marguerites et de la place des Œillets à Rixheim, qui s'élève à 262 460,00 € HT (313 902,16 € TTC) ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée, et à solliciter les subventions.**

Point n° 13 : Rixheim – réaménagement de la rue Wilson – résultat de la consultation – attribution du lot n° 3 : espaces verts

L'opération de réaménagement de la rue Wilson à Rixheim a été retenue au titre des travaux de voirie 2011.

Elle a fait l'objet d'une consultation complémentaire pour l'attribution du lot « espaces verts ».

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission M.A.P.A le 8 février 2012, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché espaces verts :

Lot 3 – espaces verts :

Entreprise Giamberini et Guy de Turckheim pour un montant de 15 287,48 € HT (18 283,83 € TTC).

Les crédits nécessaires au financement de cette opération seront inscrits à l'article 2317-41001 du budget primitif 2012, au titre des restes à réaliser 2011.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le résultat de la consultation, tel qu'il figure ci-dessus ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue par la commission M.A.P.A.**

Point n° 14 : Baldersheim – régie de recettes de l'association « Les Copains d'Abord » – fixation des tarifs de l'accueil de loisirs et de séjours – vacances d'hiver 2012

- M. Jean-Pierre BARI quitte la réunion -

Il est proposé à l'assemblée de fixer, tel que détaillé ci-dessous, les tarifs des activités qui seront proposées par l'association Les Copains d'Abord dans la structure de Baldersheim, du 27 février au 2 mars 2012 :

1. **Après-midi sportives (escalade, badminton, jeux d'opposition ski de fond, VTT, bowling)**

Tarif			
Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
33 €	38 €	43 €	53 €

2. **Location de VTT**

Tarif unique
5 €/enfant

Il est précisé que seules les familles dont le foyer fiscal se situe sur les communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim peuvent bénéficier des tarifs des tranches 1 à 3, en fonction de leurs revenus fiscaux. Pour les autres communes, c'est le tarif de la tranche « extérieurs » qui trouve à s'appliquer.

Le revenu des familles et le nombre d'enfants sont pris en compte selon le barème suivant :

Famille	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1 enfant	R<29 150 €/an	29 150<R<34 900 €/an	R>34 900 €/an
2 enfants	R<38 870 €/an	38 870<R<48 600 €/an	R>48 600 €/an
3 enfants	R<48 590 €/an	48 590<R<58 300 €/an	R>58 300 €/an
4 enfants et plus	R<58 300 €/an	58 300<R<68 000 €/an	R>68 000 €/an

Monsieur le président invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (une abstention – M. Jean-Pierre BARI), approuve les tarifs ci-dessus détaillés.

Point n° 15 : Divers

- M. Jean-Pierre BARI rejoint la réunion -

Monsieur le président informe l'assemblée que le prochain comité syndical se tiendra vendredi 23 mars 2012 à 18 heures 30, dans la salle polyvalente de Dietwiller. Il sera précédé d'une réunion de bureau, à 18 heures, en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

Habsheim, le 15 février 2012.

Sommaire

A. LE CONTEXTE POUR L'ANNÉE 2012	2
1. Le contexte économique et financier des budgets 2012	2
2. Le contexte législatif des budgets 2012	3
3. Perspectives d'évolution des marchés financiers	4
4. L'exécution 2011 du budget du syndicat	5
B. LES PERSPECTIVES 2012 POUR LE SYNDICAT DE COMMUNES DE L'ILE NAPOLÉON	6
1. Les ressources du syndicat de communes	6
2. Les dépenses par blocs de compétences	8
3. Programme de travaux (dépenses 2012)	Ann.

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DES BUDGETS 2012

La préparation des budgets 2012 s'inscrit dans un **contexte économique nettement dégradé depuis le milieu de l'année 2011**, marqué aujourd'hui par la crise des dettes souveraines.

Le rebond observé en 2010, essentiellement imputable au soutien des politiques économiques, a laissé place à un ralentissement dès le début de l'année 2011.

La **fragilité du système bancaire**, induite par les mécanismes de spéculation financière, a en effet continué de **peser défavorablement sur l'économie** et s'est propagée aux échanges monétaires, et parallèlement, l'augmentation des dettes publiques, renforcée encore par les politiques de rigueur mises en œuvre, n'a pas été enrayerée.

Les **tensions sur les marchés de dettes souveraines** se sont exacerbées, aux Etats-Unis, suite aux débats parlementaires sur le plafond d'émission de dette fédérale et à la dégradation de la note américaine, et dans la zone euro, suite à de **nouvelles inquiétudes quant à la soutenabilité de la dette de certains pays périphériques**.

L'été 2011 a été marqué par des **mouvements violents sur les marchés financiers**, sur la zone euro et sur les marchés des changes. Les récentes prévisions de l'OCDE ne sont pas très optimistes, avec globalement un **ralentissement de la croissance en 2011**. Aux Etats-Unis, le produit intérieur brut (PIB) progresserait de 1,7 %, au lieu de 2,6 %, et dans la zone euro qui semble traverser une légère récession d'après l'OCDE, **la croissance devrait atteindre 1,6 %, au lieu de 2 %**, contre 1,8 % en 2010.

Pour 2012, le PIB des Etats-Unis devrait atteindre 2 % l'an prochain, au lieu des 3,1 % prévus auparavant, et **dans la zone euro, la croissance devrait être de 0,2 % seulement** en 2012, avec un nouveau ralentissement de la politique industrielle et une détérioration de la confiance des entrepreneurs et des consommateurs.

Seul indicateur « positif », l'inflation, qui devrait décélérer pour se situer autour de 1,3 % à 1,5 % l'an.

La réponse générale à cette situation a été la mise en place de plans anti-déficits, auxquels la France n'a pas échappé.

L'OCDE a sévèrement revu à la baisse sa prévision de croissance pour la France, qui serait à peine positive en 2012 avec 0,3 %, et **cette situation exigerait un troisième plan de rigueur**, en complément des deux plans de rigueur de 12 et 7 milliards déjà annoncés. Selon l'INSEE, **la France entrerait dans une phase de récession** avec un recul du PIB de 0,2 % au quatrième trimestre 2011 et 0,1 % au premier trimestre 2012.

Pour 2012, le gouvernement table sur une croissance de + 1,0 %, contre 1,75 % inscrits initialement dans le projet de loi de finances, et une inflation anticipée à + 1,7 %, contre 2,1 % estimée pour 2011.

L'évolution de l'offre du crédit bancaire sera déterminante pour la croissance. Avec la mise en place de nouvelles réglementations macro-prudentielles, **les banques devraient**

en effet durcir les conditions d'octroi de crédit. Ceci est particulièrement valable en France, où les besoins de recapitalisation des banques sont élevés.

2. LE CONTEXTE LÉGISLATIF DES BUDGETS 2012

Le contexte législatif se caractérise par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014, adoptée en décembre 2010, et la loi de finances pour 2012.

Le gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales prévu par la loi de programmation des finances publiques **est confirmé**, hors fonds de compensation de la TVA, et **l'Etat va en outre faire participer les collectivités locales à la résorption du déficit public à hauteur de 200 M€**, avec notamment la stabilisation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au montant réparti en 2011 (41,4 Md€) et un prélèvement exceptionnel sur le produit des amendes de police.

Les dotations de l'Etat aux collectivités locales sont pour l'essentiel, regroupées au sein de l'enveloppe normée. Jusqu'en 2007, la DGF qui regroupe les dotations forfaitaires des communes, les dotations d'intercommunalité, les dotations de péréquation et des dotations des régions et départements, évoluait en fonction de l'inflation et en partie de la croissance. En 2008 et en 2009, l'évolution a été limitée à l'inflation, et en 2010 elle a été indexée sur la moitié seulement de l'inflation. Depuis 2011, elle n'est plus indexée.

L'enveloppe étant gelée, et la DGF stabilisée à son montant 2011, **les variables d'ajustement, composées des dotations de compensation en matière fiscale, devraient diminuer de 14,5 %.**

La redéfinition des potentiels fiscaux et financiers constitue avec la mise en place d'une péréquation horizontale, à travers la création du fonds national de péréquation intercommunal et communal (FPIC), l'un des principaux **changements introduits par la loi de finances**, qui **conduisent à une grande incertitude sur les concours financiers de l'Etat en 2012.**

Ainsi, et bien qu'aucune simulation n'ait été fournie concernant les modifications effectuées pour le calcul des potentiels fiscaux et financiers des communes et EPCI à fiscalité propre, l'on peut imaginer que **ces changements auront des incidences importantes sur la répartition des dotations à partir de 2012.**

Preuve en est que de nouvelles garanties s'appliqueront sur 3 ans, notamment pour la dotation d'intercommunalité par habitant des communautés de communes et des communautés d'agglomération, dont l'évolution est encadrée et se situera dans une fourchette comprise entre 90 % et 120 % du montant perçu l'année précédente.

Le mécanisme de péréquation horizontal mis en place via le FPIC devrait monter en puissance, de 150 M€ en 2012 à 780 M€ en 2015, les ressources du fonds étant fixées à 2 % des recettes fiscales des communes et de leurs groupements à compter de 2016.

L'alimentation du FPIC se fera par un prélèvement sur les collectivités ayant un potentiel financier agrégé par habitant supérieur à 90 % du potentiel financier agrégé moyen par habitant.

L'objectif du FPIC est de prélever et de redistribuer 2% des recettes fiscales du bloc communal à l'horizon 2016, selon le potentiel financier agrégé comme base de prélèvement, selon le critère richesse et charges comportant trois composantes, le potentiel financier agrégé, le revenu par habitant et l'effort fiscal, pour les reversements.

La dotation de compensation a été désignée comme variable d'ajustement, au même titre que les dotations de garantie et compensation part salaire des communes, pour financer l'accroissement démographique, la progression de l'intercommunalité et les dotations de péréquation verticale.

Elle devrait baisser de 1,60 %, mais le comité des finances locales pourrait encore procéder à des ajustements de cette part afin d'arbitrer les ajustements d'évolution liés à la progression de l'intercommunalité ainsi qu'aux efforts consentis en faveur de la péréquation verticale.

Les bases d'imposition devraient être revalorisées de 1,8 % en 2012 (2% en 2011).

3. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS

Depuis la fin de l'année 2010, les taux d'intérêt ont été majoritairement en augmentation, notamment sur le marché court terme, ce qui s'explique par la tension croissante sur le marché interbancaire.

Les tensions perpétuelles de la zone euro ont rendu les marchés très volatils et très méfiants. Cette volatilité des marchés financiers européens est très inhabituelle, ces fluctuations étant essentiellement tributaires du processus de décision politique, plutôt que des fondamentaux des entreprises.

La principale conséquence a été **l'augmentation des coûts de financement**.

Les établissements peinant à se financer sur les marchés à des niveaux intéressants, le montant des fonds récoltés s'est affaibli. D'une part le taux de référence a augmenté (taux de swap ou taux variable) et d'autre part, la marge bancaire appliquée a également augmenté pour permettre aux établissements bancaires de compenser ce surcoût de financement.

Mais **malgré la hausse des taux, ceux-ci restent cependant à des niveaux intéressants**, la problématique principale étant la raréfaction des contreparties pour les nouveaux financements.

Sur le marché financier français, **dès le printemps 2011 les banques ont commencé à réduire leurs participations au financement des besoins des collectivités locales**, compte tenu de cette crise de liquidités et de financement sur le marché interbancaire.

La réponse apportée fin 2011 par les pouvoirs publics, face aux difficultés de financement pour les emprunteurs publics, a été de proposer deux enveloppes dégagées sur les fonds d'épargne de la caisse des dépôts et consignations.

Pour un grand nombre d'économistes, **2012 sera une année étroitement liée aux décisions politiques européennes pour les marchés financiers**, les destins du monde politique et des marchés financiers n'ayant pas été aussi étroitement liés depuis longtemps.

Dans un contexte de crise aussi marqué, les perspectives d'évolution des taux d'intérêts sont extrêmement difficiles à évaluer.

Les économistes tablent cependant sur une stabilité des taux tant courts que longs en 2012, aux niveaux actuels qui restent encore historiquement bas, malgré un contexte de marges bancaires élevées, grâce à la politique d'intervention de la BCE et les anticipations d'inflation sur 2012 en ligne avec le mandat de stabilité des prix de la Banque Centrale.

4. L'EXÉCUTION DU BUDGET 2011 DU SYNDICAT

Pour mémoire, le budget primitif 2011 du S.C.I.N. s'élève à 36,17 M€ dont 9,72 M€ pour le fonctionnement et 26,45 M€ pour l'investissement.

Les données développées ci-après sont issues du compte administratif anticipé pour l'exercice 2011, hors reports de crédits d'investissements en dépenses et en recettes (restes à réaliser).

4.1. La section de fonctionnement

4.1.1. Les recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 9,00 M€. La prévision, au BP 2011, était de 9,08 M€. La part principale des ressources de fonctionnement est constituée des participations des communes, qui s'élèvent à 8,25 M€. **Par rapport à 2010, ces recettes sont en diminution de 1,9 M€, plusieurs communes ayant choisi de verser une partie de leur contribution directement en investissement.**

4.1.2. Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 4,99 M€. La prévision, au BP 2011, après décision modificative, était de 6,14 M€. Ces dépenses se répartissent entre les différents chapitres suivants :

011 – Charges à caractère général.....	2,47 M€
012 – Charges de personnel.....	1,03 M€
065 – Autres charges de gestion courante	1,36 M€
066 – Charges financières.....	0,13 M€

Par rapport à 2010, ces dépenses sont en « augmentation » de 35 % ; cette progression est due au paiement, sur l'année 2011, de deux annuités du contrat de prestations extrascolaires conclu avec l'association Les Copains d'Abord. **Corrigées de cette donnée, les dépenses réelles de fonctionnement 2011 s'établissent au même niveau que celles de 2010, soit environ 4,35 M€.**

4.1.3. L'épargne brute

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) dégagée sur l'exercice 2011 s'élève à 1,15 M€, soit 18,7 % des recettes de fonctionnement. Cette épargne doit être appréhendée comme un objectif stratégique et non un solde comptable ou une variable d'ajustement. Le niveau d'épargne brute considéré comme satisfaisant pour un EPCI est de l'ordre de 10 à 12 % des recettes de fonctionnement.

4.2. La section d'investissement

4.2.1. Les recettes

Les **recettes réelles d'investissement s'élèvent à 15,37 M€**, pour une prévision BP 2011 (corrigée de la décision modificative) de 23,29 M€.

La différence s'explique, pour l'essentiel, par la non-réalisation d'une partie de l'emprunt contracté à l'automne 2011 (4,20 M€), les subventions attendues mais non perçues (2,66 M€), la vente de l'immeuble sis rue Victor Hugo à Rixheim, toujours pendante (0,3 M€) et l'absence temporaire de dotations aux amortissements, suspendues à l'arrêt de l'actif transféré par la C.C.I.N (0,2 M€).

Par rapport à 2010, **les recettes d'investissement sont néanmoins en progression de 11,47 M€**, en raison :

- De la capitalisation de l'excédent antérieur (6,93 M€) ;
- Du « glissement » d'une partie des contributions communales (3,27 M€) précédemment versées en fonctionnement ;
- Du recours à l'emprunt pour financer les travaux de voirie (1,8 M€).

4.2.2. Les dépenses

Les dépenses d'investissement 2011 s'établissent à 8,37 M€, contre 9,61 M€ en 2010.

Ces dépenses se répartissent entre les articles suivants :

2031 – Frais d'études	0,06 M€
2042 – Enfouissements réseaux	0,05 M€
2313 – Ecoles Ile Napoléon.....	0,04 M€
2314 – Travaux sur bâtiments.....	3,42 M€
2317 – Travaux de voirie	4,13 M€
45 – Opérations m2A (ancien siège, Entremont)	0,38 M€

4.2.3. L'endettement

Au 31 décembre 2011 et tenant compte de l'emprunt débloqué l'an dernier pour financer les nouveaux travaux de voirie (1,8 M€) le montant total de l'endettement du syndicat (capital restant dû) s'élève à 4,9 M€.

B. LES PERSPECTIVES 2012 POUR LE SYNDICAT DE COMMUNES DE L'ILE NAPOLÉON

1. LES RESSOURCES DU SYNDICAT DE COMMUNES

Les ressources dont dispose le syndicat de communes de l'Ile Napoléon sont constituées :

- Des contributions que lui versent ses communes membres au titre des compétences dont elles lui ont transféré l'exercice, voire d'autres collectivités (m2A notamment). Depuis 2011 et en accord avec le comptable du Trésor, ces contributions sont ventilées directement entre fonctionnement et investissement ;

- Du versement du fonds de compensation de TVA (FCTVA) au titre des travaux réalisés ;
- De l'emprunt ;
- Des subventions et participations versées par le département, éventuellement la région et l'Etat au titre de ces mêmes investissements.

1.1. Les contributions des communes

Dans le cadre de la fusion des différentes intercommunalités de la région mulhousienne, les communes ont vu leurs attributions de compensation de taxe professionnelle réévaluées pour tenir compte du retour, dans la sphère communale, d'un certain nombre de compétences jusqu'à lors exercées par les EPCI préexistants mais non reprises par la nouvelle communauté d'agglomération.

Ces compétences concernent principalement :

- Les travaux (neufs ou de gros entretien) de la voirie ;
- Les travaux (neufs ou de gros entretien) des bâtiments communaux ;
- Les contributions à certains organismes de regroupement (SDIS, brigade verte, etc.) ;
- L'aide à l'association de gestion des RPA de Sausheim ;
- L'entretien de la colline de jeux de Sausheim ;
- Les actions en faveur de la jeunesse (centres de loisirs sans hébergement, séjours de vacances, etc.) initiées par L'Ile aux Copains, Les Copains d'Abord et La Passerelle.

S'y ajoutent :

- Les contributions directes versées par Illzach et Rixheim au titre de compétences plus spécifiques, comme par exemple la gestion des écoles (maternelle et élémentaire) de l'Ile Napoléon à Rixheim (≈ 340 K€) ;
- Les fonds de concours versés par m2A au titre des opérations qui seront réalisées pour son compte :
 - o crèche et périscolaire à Sausheim (≈ 900 K€) ;
 - o crèche/périscolaire Ile Napoléon à Rixheim (≈ 280 K€) ;
 - o crèche/périscolaire Entremont à Rixheim ($\approx 3,12$ M€) ;
 - o périscolaire de Dietwiller (≈ 40 K€) ;
- Les contributions directes versées au titre des remboursements d'emprunts par les communes de Habsheim (≈ 135 K€), Rixheim (≈ 87 K€), Sausheim (≈ 195 K€) et subsidiairement Illzach (≈ 100 €).

1.2. Le versement du FCTVA

L'article 44 de la loi de finances avait reconduit, en 2010, le dispositif mis en œuvre par le gouvernement dans le cadre du plan de relance de l'économie et qui ouvrait la possibilité, pour les collectivités signant une convention avec l'Etat, de bénéficier sous certaines conditions, d'un versement anticipé du fonds de compensation de la TVA avec une seule année de décalage (au lieu de deux sous le régime de droit commun).

Le SCIN a signé cette convention. Les objectifs fixés ayant été atteints en 2010, le remboursement de TVA des travaux réalisés intervient donc désormais avec une seule année de décalage ; pour 2012 il devrait s'élever à environ 1 M€ soit à un niveau identique à celui anticipé pour 2011.

1.3. Les subventions

Les travaux réalisés par le SCIN au titre de ses deux compétences principales (voirie et bâtiments) sont éligibles aux subventions versées notamment, par le conseil général du Haut-Rhin et la région Alsace.

Les aides diverses ayant fait l'objet de notifications en 2010 et 2011, mais non encore perçues, s'élèvent à environ 2,49 M€.

1.4. Les emprunts

Afin de bénéficier d'un effet de levier permettant de consacrer l'autofinancement aux opérations de bâtiments, qui représentent de loin les investissements les plus importants, mais aussi d'apporter plus de souplesse dans la gestion du budget syndical, le SCIN recourt à l'emprunt, pour le financement des travaux de voirie.

Les programmes de travaux ayant été arrêtés en étroite concertation avec les communes, il est possible de cerner l'ensemble des dépenses par blocs de compétences.

2. LES DÉPENSES PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Fonctionnement - estimations 2012

Intitulé	Montant
Charges à caractère général	460 000 €
Charges de personnel et frais assimilés/indemnités des élus	1 450 000 €
Charges financières	155 000 €
Fonctionnement du groupe scolaire de l'Ile Napoléon à Rixheim	340 000 €
Subvention à l'association de gestion des RPA de Sausheim	75 000 €
Entretien de la colline de jeux à Sausheim	55 000 €
Travaux d'entretien :	
▪ Voirie	100 000 €
▪ Eclairage public	100 000 €
▪ Feux tricolores	40 000 €
Contributions aux organismes de regroupement :	
▪ SDIS	465 000 €
▪ Brigade verte	105 000 €
▪ Syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban	8 500 €
Actions jeunesse :	
▪ Subvention « La Passerelle »	500 000 €
▪ Subvention « Les Copains d'Abord » (Maison Bleue)	78 000 €
▪ Prestations marchés « L'Ile aux Copains »	370 000 €
▪ Prestations marchés « Les Copains d'Abord »	802 000 €
Total	5 103 500 €

Investissement – estimations 2012

Intitulé	Montant
Remboursements d'emprunts	275 000 €
Travaux à réaliser pour le compte de m2A	4 748 000 €
Restes à réaliser 2011 (travaux de voirie)	2 184 000 €
Opérations de voirie :	
▪ Baldersheim	1 003 500 €
▪ Battenheim	353 000 €
▪ Dietwiller	1 400 000 €
▪ Habsheim	1 170 000 €
▪ Rixheim	1 171 000 €
▪ Sausheim	469 000 €
Opérations de bâtiment :	
▪ Baldersheim	662 500 €
▪ Battenheim	400 000 €
▪ Dietwiller	100 000 €
▪ Habsheim	2 280 000 €
▪ Rixheim	3 872 000 €
▪ Sausheim	2 495 000 €
Total	22 583 000 €

3. PROGRAMME DE TRAVAUX 2012

La programmation pluriannuelle 2010-2013, pour l'ensemble des communes ayant adhéré aux compétences voiries et bâtiments, a été approuvée par délibération du 24 mars 2010.

Cette programmation a fait l'objet de nouveaux ajustements de la part des communes, en fin d'année 2011.

Le programme des travaux (dépenses 2012) est synthétisé en annexe n° 2.

Annexe n° 2

Programme de travaux – dépenses 2012

Baldersheim

Voiries

- Réaménagement rue des Dahlias et rue de Provence300 000 €
- Réaménagement rue de Franche Comté275 500 €
- Prolongement rue du Stade et rue de la Hardt198 000 €
- Réaménagement rue des Alpes-Pyrénées-Vosges200 000 €
- Remplacement armoires de commande EP30 000 €

Bâtiments

- Rénovation du logement de l'école maternelle130 000 €
- Rénovation bâtiment Union202 500 €
- Construction club-house football100 000 €
- Accessibilité bâtiments50 000 €
- Aménagement 1^{er} étage maison des associations180 000 €

Battenheim

Voiries

- Réaménagement de la rue d'Ottmarsheim345 000 €
- Marché Moe enfouissement réseau ERDF5 000 €
- Réaménagement rue de la Forêt3 000 €

Bâtiments

- Construction club-house tennis265 000 €
- Mise en conformité école maternelle115 000 €
- Extension école primaire (faisabilité)20 000 €

Dietwiller

Voiries

- Réaménagement voiries lotissement La Valbonne1 400 000 €

Bâtiments

- Construction école maternelle100 000 €

Habsheim

Voiries

- Réaménagement de la rue de la Délivrance600 000 €
- Réaménagement de la rue du Général de Gaulle150 000 €
- Aménagement de la rue du Cerf/abords CTM420 000 €

Bâtiments

- Isolation extérieure école du Centre350 000 €
- Transformation anciens ateliers municipaux (salle assoc.)30 000 €
- Construction centre technique municipal.....1 900 000 €

Rixheim

Voiries

- Nouvelle voie rue de la Forêt Noire.....76 000 €
- Réaménagement de la rue Zumstein500 000 €
- Piste cyclable « Entremont-Marguerites ».....140 000 €
- Réaménagement de la rue des Marguerites320 000 €
- Réfection enrobés rue Albert Schweitzer100 000 €
- Sécurisation rue des Armateurs15 000 €
- Réaménagement de la rue de Mulhouse (RD66)20 000 €

Bâtiments

- Construction complexe sportif Ile Napoléon3 000 000 €
- Construction crèche/périscolaire/salle Entremont765 000 €
- Aire de jeux école maternelle Ile Napoléon.....37 000 €
- Travaux école maternelle Ile Napoléon30 000 €
- Travaux école élémentaire Ile Napoléon.....40 000 €

Sausheim

Voiries

- Réaménagement de la rue des Merles/rue des Fauvettes.....69 000 €
- Réaménagement de la rue Neuve200 000 €
- Parking EDEN (extension)100 000 €
- Aménagement rue du Quatelbach70 000 €
- Réaménagement de la rue de Mulhouse (RD422)30 000 €

Bâtiments

- Réhabilitation bâtiment ACL.....125 000 €
- Réfection toiture CTM/photovoltaïque940 000 €
- Réfection CTM locaux sinistrés1 300 000 €
- Etude extension dépôt sapeurs-pompiers30 000 €
- Mairie annexe100 000 €